

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 5 mars 2018 à 20 h à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 3491, chemin Royal, étaient présents les membres du Conseil : Maude Nadeau, Lauréanne Dion, Patrick Morin, Gaston Beaucage, Dominique Labbé et Murielle Lemelin. Sous la présidence de la mairesse, Lina Labbé.

Est également présent Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 février 2018 ;
3. Suivi du procès-verbal ;
4. Correspondance ;
5. Adoption des dépenses ;
6. Demande d'aide financière
 - a) La Corporation des bénévoles du centre d'hébergement Alphonse-Bonenfant ;
7. Résolution formation des élus ;
8. Résolution entente révisée Plan d'entraide mutuelle SSI ;
9. Varia
 - a) M.R.C. ;
 - b) Rapports des activités des élus ;
10. Période de questions ;
11. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents à la séance.

018-022

Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Patrick Morin avec l'appui de Lauréanne Dion.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

018-023

Item 2 **Adoption du procès-verbal de la séance du 5 février 2018**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février est adopté sur proposition de Dominique Labbé avec l'appui de Maude Nadeau.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 3 **Suivi des procès-verbaux**

Item 4 **Correspondance**

018-024

Item 5 **Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes**

Attendu que le directeur général/secrétaire-trésorier a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer ;

Attendu que ces informations couvrent la période depuis la séance du 5 février 2018 jusqu'à la séance prévue en avril 2018 ;

Attendu que la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059 ;

En conséquence,

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Patrick Morin,

Il est résolu

Que les dépenses effectuées pour la somme de 83 420,91 \$ soient acceptées ;

Que le paiement des comptes pour la somme de 22 831,92 \$ soit autorisé ;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 6 **Demande d'aide financière**

018-025

a) **La Corporation des bénévoles du centre d'hébergement Alphonse-Bonenfant**

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Gaston Beaucage il est résolu :

Que la somme de 150 \$ soit versée à la Corporation des bénévoles du centre d'hébergement Alphonse-Bonenfant pour sa campagne de financement 2018.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

018-026

Item 7 **Résolution formation des élus**

Attendu qu'une demande de soumission a été faite à Morency société d'avocats, pour la préparation d'une formation destinée aux élus et aux directeurs généraux de l'ensemble de l'île d'Orléans ;

Attendu que ce projet représente une somme de 6 000 \$ incluant la préparation et la prestation de la formation pendant une journée entière ;

Attendu que cette formation a été préparée spécialement pour les intervenants de l'Île d'Orléans en tenant compte de toutes les particularités propres au territoire et au partage des responsabilités entre les municipalités locales et la MRC ;

Attendu qu'il convient de partager les frais de base à parts égales entre les municipalités ;

Attendu que les frais de location de salle, de repas et de pauses-café seront répartis selon le nombre d'inscriptions totales à la journée de formation ;

En conséquence,

Sur proposition de Patrick Morin, avec l'appui de Dominique Labbé

Il est résolu

Que la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte de payer la somme de 1 000 \$ pour la préparation de la formation aux élus et autres intervenants de l'Île d'Orléans ;

Que la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte de contribuer à la journée de formation, selon le nombre d'inscriptions qui seront sous sa responsabilité.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

018-027

Item 8 Résolution entente révisée Plan d'entraide mutuelle SSI

Attendu qu'un des objectifs du Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de l'Île d'Orléans est d'optimiser l'utilisation des ressources consacrées à la sécurité incendie en misant sur la formation des pompiers, l'entraide entre les casernes et la communication ;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans désire se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal pour renouveler une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre les incendies ;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans désire déployer son plan de mise en œuvre résultant du schéma de couverture de risques incendies de la MRC de l'Île d'Orléans approuvé par le ministre de la Sécurité publique le 21 octobre 2005 ;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans désire également mettre en place le plan de déploiement des ressources en sécurité incendie ;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans qui fait partie intégrante de cette entente désire renouveler l'Entente révisée relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie ;

En conséquence,

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Maude Nadeau

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans adhère à l'Entente révisée relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie ;

Que cette entente sera valide pour la période de 2017 à 2021 ;

Que Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ladite entente.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 9 **Varia**

- a) M.R.C. ;
- b) Rapports des activités des élus ;

Item 10 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 20 et se termine à 20 h 27 pour un total de 7 minutes.

018-028

Item 11 **Levée de la séance**

La séance est levée à 20 h 27 sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Patrick Morin.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.